



FONDS CAPI, CFC, CFC II, CFCEP, CFC II PROGRÈS, OBJECTIF 10 000 ET OBJECTIF 2 000

Mois et Numéros des tirages	JUILLET 2019	AOÛT 2019	SEPTEMBRE 2019
	F 94	D 58	H 18

VILLES	DÉPARTEMENTS	MONTANTS (€)	N° CONTRATS
VOUVRAY	37	5 746,39	19020699
ARTZENHEIM	68	5 395,48	19023592
VOUVRAY	37	4 624,55	19016380
POCE SUR CISSE	37	4 516,18	19030591

Villes	Dépt.	Montants	N° Contrats	Villes	Dépt.	Montants	N° Contrats
SAINT URBAIN	52	4 357,74 €	19025057	DOMMARTIN LE SAINT PERE	52	2 239,20 €	30054923
LAON	02	4 209,06 €	19026587	BLERE	37	2 223,88 €	16031075
MARLIENS	21	4 172,74 €	19027522	BEAUMONT EN VERON	37	2 028,54 €	16032968
NOTRE DAME D OE	37	4 112,68 €	19006280	ARTZENHEIM	68	2 000,00 €	19040467
CORMERY	37	3 653,97 €	16030573	STRASBOURG	67	1 830,00 €	20050754
SERRA DI FERRO	2A	3 431,71 €	19032118	LIGNIERES DE TOURAINE	37	1 486,95 €	16034477
AZAY SUR CHER	37	2 556,14 €	16030595	GERARDMER	88	1 464,00 €	10171895
BEAUMONT EN VERON	37	2 294,50 €	16032056	VILLENAVE D ORNON	33	915,60 €	20026162

MONTANTS DES GAINS PAR DÉPARTEMENTS

Aisne	4 209,06 €	Gironde	915,60 €	Bas-Rhin	1 830,00 €
Corse-du-Sud	3 431,71 €	Indre-et-Loire	33 243,78 €	Haut-Rhin	7 395,48 €
Côte-d'Or	4 172,74 €	Haute-Marne	6 596,94 €	Vosges	1 464,00 €
				TOTAL :	63 259,31 €

NUMÉROS DES CONTRATS OU TITRES EFFECTIVEMENT REMBOURSABLES

10171895	16032056	19016380	19026587	19040467
16030573	16032968	19020699	19027522	20026162
16030595	16034477	19023592	19030591	20050754
16031075	19006280	19025057	19032118	30054923

MÉCANISME DES TIRAGES

Les tirages ont lieu publiquement le 20 de chaque mois à Strasbourg ou en tout autre lieu fixé par le Conseil d'Administration en présence d'un Administrateur ou du Directeur Général, ou de tout autre mandataire désigné à cet effet par le Conseil d'Administration. La date du 20 pourra être avancée au 1^{er} jour ouvrable la précédant, afin de tenir compte du fait que les tirages n'ont pas lieu les dimanches, samedis et jours fériés. Un huissier dresse procès-verbal des opérations.

Tarifs Fonds Capi, Compte Fonds Capi (CFC), Compte Fonds Capi Progressif (CFCEP), Compte Fonds Capi II (CFC II), CFC II Progrès, Objectif 10 000 et Objectif 2 000 :

Conformément aux Conditions générales, paragraphe 1 pour le Fonds Capi, article 9 pour le Compte Fonds Capi et Compte Fonds Capi Progressif, article 10 pour le Compte Fonds Capi II (CFC II) et CFC II « Progrès » et article 11 pour les contrats Objectif 10 000 et Objectif 2 000, on utilise trois roues, la première portant les douze premières lettres de l'alphabet [A à L] et les deux autres les chiffres de 0 à 9.

Mises simultanément en rotation une seule fois, les roues font apparaître l'une des 1 200 combinaisons possibles de A00 à L99, soit une probabilité égale à 1 chance sur 1 200 chaque mois pour chaque contrat.

Les contrats Fonds Capi portant cette combinaison, à jour de leurs versements, sont crédités de la somme prévue par leurs Conditions particulières.

La Société règle la somme prévue par l'article 9 des Conditions générales aux porteurs de contrats Compte Fonds Capi et Compte Fonds Capi Progressif, celle prévue à l'article 10 des Conditions générales aux porteurs de contrats Compte Fonds Capi II (CFC II) et CFC II « Progrès », celle prévue à l'article 11 aux porteurs de contrats Objectif 10 000 et Objectif 2 000, portant le numéro désigné par le sort, s'ils sont à jour de leurs versements.